

Le 7 février 2023

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2023-038**

Action sociale d'intérêt communautaire

Poste de coordinateur/coordinatrice  
du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Demande de subvention auprès  
de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Certifié exécutoire	13 FEV. 2023
Reçu en préfecture	09 FEV. 2023
Publié	13 FEV. 2023

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président la délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant que Roannais Agglomération dispose d'un Contrat Local de Santé (CLS), dont l'une des orientations s'attache à la question de la santé mentale ;

Considérant que Roannais Agglomération dispose d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), visant à améliorer le parcours de santé et l'accompagnement des personnes ayant des problématiques de santé mentale ;

Considérant que l'amélioration du parcours de santé passe par le travail en réseau des acteurs institutionnels et associatifs des domaines médical, social et médico-social ;

Considérant que ce travail en réseau au sein du CLSM est reconnu par l'ensemble de ses partenaires ;

Considérant qu'un poste dédié est nécessaire pour assurer son déploiement optimal ;

Considérant que l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes soutient, par du co-financement, le déploiement des postes de coordonnateur/coordinatrice CLSM ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel pour l'année 2023 est le suivant :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Origine	Montant	%
Dépenses RH coordination	36 000 €	ARS Aura	30 000 €	55%
Achats	5 000 €	Roannais Agglomération	11 000 €	20%
Mise à disposition gratuite (moyens humains, locaux)	14 000 €	Mise à disposition gratuite Roannais Agglomération	14 000 €	25%
<b>TOTAL</b>	<b>55 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 000 €</b>	<b>100%</b>

**DECIDE**

- De solliciter une subvention de 30 000 € auprès de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes pour renouveler le poste de coordonnateur/coordinatrice du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), au titre de l'année 2023 ;
- De préciser que ces recettes seront constatées au budget général de Roannais Agglomération et viendront financer l'action du CLSM selon le plan de financement ci-dessus.

*Par délégation du Conseil communautaire,*



Le Président,  
**Yves NICOLIN**  
Maire de Roanne